



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 décembre 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : **27 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1      Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Antoine COELHO ; Dany JAMMES

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

#### CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

**Représentés** : Pouvoir de M. François GUILLAMET à M. Alain CAUNEGRE

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2025\_090

### Tarifs de redevance spécifique 2026

Monsieur le Vice-Président Alain PERRET expose que, pour donner suite à une recommandation de la Chambre régionale des comptes, il convient d'appliquer aux forfaits de redevance spécifique un taux de TVA.



Monsieur le Vice-Président propose donc au vote des membres du Comité syndical une nouvelle grille de tarif de la redevance spécifique applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ensemble de ces éléments sont présentés dans la pièce annexe de la présente délibération, composée de la grille tarifaire de la Redevance spécifique 2026.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 14 des statuts du Syndicat relatif au produit des redevances et contributions provenant des services assurés

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la nouvelle grille tarifaire de redevance spécifique consistant à appliquer le taux de TVA en vigueur à ce type de prestation.

**PRECISE** que la présente délibération est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Maremne, le 3 décembre 2025

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

